

Cartographie des points d'eau ZNT

Fiche de signalement d'erreur manifeste pour le département du Gard

Cette fiche doit être transmise à la direction départementale des territoires du Gard :
par messagerie : ddtm-signal-pe@gard.gouv.fr
ou par courrier postal : DDTM - service économie agricole - 89 rue Weber CS 52002 - 30907 NIMES Cedex

La réglementation concernant les zones de non traitement (ZNT) définit les **points d'eau** devant être protégés comme ceux figurant sur la cartographie police de l'eau et/ou sur la cartographie IGN au 1/25 000.

Une cartographie informative s'appuyant sur ces éléments est disponible sur le site de la préfecture : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=686f49f2-c4e5-4b66-a86d-48ee571add4>

Cette fiche sert à signaler toutes les incohérences de terrain liées à des erreurs manifestes qui **peuvent uniquement porter** :

- sur une erreur de prise en compte dans la cartographie : lévadon en zone Camargue, disparition ancienne du point d'eau sur le terrain (canal anciennement bouché...)
- sur un mauvais positionnement du tracé
- sur une rupture ancienne de continuité sur un tronçon en tête de réseau hydrographique (absence d'écoulement de l'amont à l'aval)

Cette fiche permet également de signaler les porte-eau qui n'ont pas de fonction d'assainissement.

Cette fiche permet de **décrire l'anomalie existante** et doit être complétée avec tous les éléments permettant de **localiser la zone concernée** (copie de la carte informative de la préfecture ou autre) et d'**illustrer la réalité du terrain** (photographies géo-référencées). Cette demande sera expertisée par les services de la DDTM qui pourront éventuellement se rendre sur le terrain. En cas de validation de la demande une correction sera apportée à la cartographie mise en ligne et une mise à jour de la cartographie IGN sera réalisée en fonction de la situation.

<p><u>IDENTITE DU DEMANDEUR :</u></p> <p>PACAGE :</p> <p>Dénomination :</p> <p>Commune :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>	<p><u>CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT L'EXPLOITATION :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Absence de certification environnementale</p> <p><input type="checkbox"/> Certification HVE (niveau 3)</p> <p><input type="checkbox"/> Certification de niveau 2 (Terra vitis...)</p>	<p><u>INFORMATIONS GENERALES SUR LA DEMANDE :</u></p> <p>Date de la proposition de correction :</p> <p>Communes de localisation du ou des point(s) d'eau :</p>
--	---	---

DESCRIPTION DU SIGNALEMENT :

N° d'ordre	Localisation : coordonnées GPS ou n° GID du tronçon	Motivation de la demande de correction (rédiger un texte le plus précis possible s'appuyant sur un document de localisation à joindre et des photographies récentes du terrain)	Document joint * (En cas de signalements multiples donner un numéro spécifique à chaque document, photographie et cartographie)
1			
2			
3			
4			

* joindre une copie de la carte sur laquelle toutes précisions utiles doivent être apportées : point pour symboliser l'endroit d'une prise de vue et flèche pour montrer l'orientation de la prise de vue (cf modèle type présent sur le site de la préfecture)

Fait à _____, le _____ Signature : _____